

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 28 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM D'ORAZIO, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PIERI	à	Mme PASQUALAGGI
M. CASASOPRANA	à	M. CERVETTI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. Le MAIRE
Mme RISTERUCCI	à	M. GABRIELLI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. TOMI
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI
M.MARCANGELI	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

MM BASTELICA, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juin 2010

Délibération N°2010 / 167

Création d'une piste et d'une Zone d'Appui de Lutte – Site de Saint Antoine.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le projet propose la création d'une piste et d'une Zone d'Appui de Lutte sur le territoire de la commune d' Ajaccio, au lieu dit Saint Antoine.

(Ce projet fait suite à la délibération n° 2006/175 du 25 Septembre 2006 relative à la mise en place d'une servitude de passage et d'aménagement pour les ouvrages de prévention contre les incendies sur la commune concernant la ZAL de st-Antoine).

La réalisation de ces ouvrages, arrêtée dans le cadre de l'étude du PIDAF d'AJACCIO, est considérée comme prioritaire par les services de lutte.

Leur fonction est de permettre une limitation des surfaces incendiées lors de sinistres qui pourraient éclorre dans le secteur dans le secteur de Capo di Feno et qui se déplaceraient, par vent d'ouest, en direction du col Saint-Antoine.

Ils répondent à des caractéristiques techniques précises définies par les services d'incendie.

Description des ouvrages :

Les caractéristiques des travaux projetés sont les suivants :

- Création d'une piste de 5ml de plate forme, pour une longueur estimée de 2500ml, y compris création de lacets et aires de retournements et équipée d'au moins 1 passage busé de diamètre suffisant.
- Création d'une piste secondaire de 4ml de plate forme, pour une longueur estimée de 1300 ml, y compris création d'aires de retournement et équipée de cinq passages busés de diamètre suffisant.
- Création d'un prolongement de piste existante de 4 ml de plate forme, pour une longueur estimée de 250 ml, y compris création de places de retournement.
- Création d'une bande de roulement, de 3 à 4 ml de largeur de plate forme, pour accès au sommet de la ZAL 'zone d'appui de lutte).
- Reprise de piste existante, pour une longueur de 1350 ml(en deux secteurs différenciés).
- Débroussaillage de création de la ZAL pour une superficie de 20.5 ha.
- Mise en place de 3 citernes de DFCI de 30 m3.
- Préparation du chantier, signalétique, transport d'engins.

Programme de création d'une piste et d'une zone d'appui de lutte site de Saint Antoine.

<u>Eléments d'opération</u>	Montant HT
Assistance et conseil pour études financières et foncière préalable à la réalisation des ouvrages	2 420.00 € HT
<u>Opération proprement dite</u>	
Travaux	330 000.00 € HT
Sommes à valoir imprévus	23 000.00 € HT
Honoraire maîtrise d'œuvre	23 000.00 € HT
<u>Travaux de débroussaillage</u>	
(layonnage) nécessaire au piquetage des tracés d'ouvrage	9 560.00 € HT
TOTAL	387 980.00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	387 980,00 € HT	
Participation CTC (50 % du montant HT)		193 990,00 €
Participation CG 2A (40 % du montant HT)		155 192,00 €
Part communale (10 % du montant HT)		38 798,00 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 :

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

→ Chapitre 23, Article 2315, Fonction 833.

En Recettes :

→ Chapitre 13, Article 1322

→ Chapitre 13, Article 1323.

→ Chapitre 13, Article 1321.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'approuver** le présent programme Création d'une piste et d'une zone d'appui de lutte (ZAL), site de Saint Antoine.
- **D'adopter** le plan de financement de l'opération,
- **D'autoriser**, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités concernées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Oui l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juin 2010 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme de création d'une piste et d'une Zone d'Appui de Lutte (ZAL), site de Saint Antoine tel qu'exposé ci-dessus.

ADOPTE

Le plan de financement relatif au programme de création d'une piste et d'une zone d'appui de lutte site de Saint Antoine qui s'établit comme suit :

	CTC	ETAT	Ville
	193 990 €	155 192 €	38 798 €
Montant du programme création d'une piste et d'une zone d'appui de lutte site de Saint Antoine	387 980 €		

AUTORISE M. le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Etat.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2010.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI